

## COMPTE - RENDU

### RPN NÉGOCIATION SALARIALE DU 15 MARS 2022

Une nouvelle RPN faisant suite à celle du 17 février 2022 s'est tenue le 15 mars 2022.

#### **FO a fait la déclaration suivante :**

*« La Fédération FO constate que le protocole d'accord relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de Sécurité sociale est identique à celui présenté à la RPN du 17 février 2022.*

*En effet, ce sont toujours 80 % du personnel qui ne bénéficieraient d'aucune mesure salariale puisque l'augmentation du nombre de paliers qui passerait de 7 à 14, proposé dans la nouvelle version du protocole ne modifie en rien le nombre d'agents concernés.*

*Depuis plusieurs mois les Fédérations avec le personnel exigent une augmentation significative de la valeur du point car c'est la seule mesure qui concerne l'ensemble du personnel et qui permet de maintenir au minimum le pouvoir d'achat de chaque agent.*

*La Fédération FO vient de prendre connaissance de l'annonce gouvernementale qui consisterait à « dégeler » le point d'indice des fonctionnaires.*

*Par cette déclaration le gouvernement reconnaît la légitimité de notre revendication puisque c'était au nom notamment du blocage du point d'indice des fonctionnaires que le Ministre VERAN et Bercy refusaient toute augmentation de la valeur du point du personnel de Sécurité sociale.*

*Au moment où les prix flambent et où la situation financière devient de plus en plus insupportable pour un nombre d'employés et de cadres de plus en plus important chaque jour il y a urgence à augmenter la valeur du point de manière significative.*

*C'est pourquoi, le COMEX/UCANSS doit saisir sans délai à nouveau le ministère afin que celui-ci débloque une enveloppe budgétaire supplémentaire afin que la négociation puisse se poursuivre.*

*FO qui condamne l'acte de guerre que constitue l'intervention militaire en Ukraine et exige l'arrêt des bombardements et des massacres n'accepte pas pour autant que les salariés subissent les conséquences de la guerre économique du gouvernement. »*

Après les déclarations et interventions des Fédérations qui ont toutes réaffirmé leur exigence d'augmentation significative de la valeur du point le Directeur de l'UCANSS a répondu que :

- ✚ Le Ministère n'avait communiqué aucun élément relatif aux effets du « dégel » du point d'indice des fonctionnaires sur la valeur du point du personnel de Sécurité sociale et qu'il n'en aurait pas plus le mois prochain.
- ✚ Le protocole présenté au mois de février concernant les bas salaires serait soumis à la signature des Fédérations à la fin du mois de mars.
- ✚ Le Ministère autorisait l'octroi d'une prime complémentaire dans **le cadre de l'intéressement** de 200 € !

FO, comme toutes les Fédérations, considère que cette annonce ne correspond pas à la revendication des Fédérations et à l'attente du personnel :

- ✚ Une prime n'est pas une mesure pérenne et ne permet pas de compenser la perte du pouvoir d'achat.
- ✚ De plus se situant dans le cadre de l'intéressement, elle va pénaliser des agents en raison du mécanisme de l'intéressement qui proratise les primes et exclut les nouveaux embauchés.
- ✚ Par ailleurs, ce sont les agents qui vont se payer eux-mêmes cette prime car rappelons-le, l'intéressement est financé par les économies de gestion réalisées sur le dos du personnel au travers les suppressions de postes et les mesures salariales non attribuées (points de compétence et promotion).

**Toutes les Fédérations ont indiqué que ces propositions étaient inacceptables.**

**C'est pour cette raison que FO propose à toutes les Fédérations d'organiser une délégation chez le Ministre VERAN pour obtenir une réelle augmentation de la valeur du point.**



**Par ailleurs, face à l'explosion du prix de l'essence, la Section fédérale FO et le SNFOCOS ont réitéré leur demande de négociation visant à la mise en place d'une indemnité de transport exprimée dans la déclaration ci-dessous :**

Monsieur le Directeur,

Lors de la RPN relative au programme de négociation 2022-2024, la Section Fédérale et le SNFOCOS ont réclamé l'ouverture d'une négociation relative à une indemnité transport pour les salariés dont les déplacements domicile-travail ne bénéficient d'aucune aide financière de la part de l'employeur.

A l'époque, nous rappelions que si de plus en plus d'organismes négocient des accords sur la mobilité durable, ces négociations mettent de côté une partie significative du personnel, laquelle ne peut bénéficier ni de la prise en charge des frais de transports publics ni du forfait de mobilité durable du fait de l'éloignement du domicile et de la non couverture par des transports en commun.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le litre de diesel était vendu en moyenne à 1,60 euros. Ces derniers jours, il a franchi les 2 euros (certaines stations l'affichent à 2,20 euros). Soit une augmentation d'au moins 20 %. Le Sans Plomb 95 est passé de 1,66 euros au 1<sup>er</sup> janvier à plus de 2 euros.

Sur 1 an, le diesel aurait même connu une hausse de plus de 50 % du tarif à la pompe, contre un peu moins de 40 % pour le sans plomb. (Source : <https://carbu.com/france/prixmoyens>).

Dans le même temps, l'employeur n'a apporté aucune solution, refusant encore dans son projet toute mesure générale de revalorisation des salaires.

Face à ce constat, la Section Fédérale et le SNFOCOS revendiquent l'ouverture sans délai d'une négociation relative à une indemnité de transport afin d'instaurer a minima un cadre global de prise en charge des frais de transport, incluant une forme de « prime carburant » couvrant tout ou partie des dépenses de carburant et/ou d'alimentation d'un véhicule électrique ou hybride. La prime de transport actuelle de 4 euros, outre qu'elle n'est pas généralisée, est trop anecdotique et expose trop de salariés à des dépenses plus importantes que ceux qui bénéficient de la prise en charge des frais de transport en commun ou du forfait de mobilité durable.

Il s'agit là d'une revendication légitime et plus que nécessaire. En effet, il faut avoir à l'esprit que de nombreux salariés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel en raison de l'implantation géographique de leur domicile, de la scolarité des enfants, de l'absence de transports collectifs et/ou de ramassage scolaire. Ces salariés se trouvent de plus en plus en situation de précarité et ils méritent que l'employeur s'en inquiète.

***Enfin, nous précisons que cette revendication vient en complément de celle relative à l'augmentation significative de la valeur du point, mesure juste et nécessaire pour permettre à l'ensemble du personnel de retrouver du pouvoir d'achat dans le contexte inflationniste que nous subissons.***

Paris, le 16 mars 2022